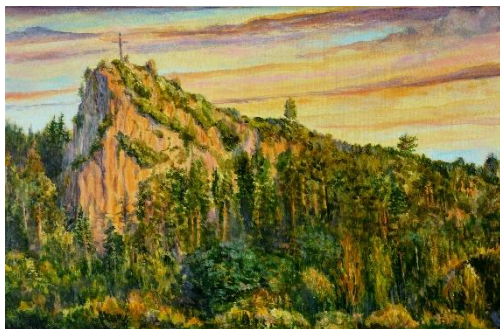


POURSUIVRE LA VALORISATION DU PATRIMOINE POLINOIS



(La croix du Dan, huile sur toile, hôtel particulier 34 Grande Rue - illustrations François Pagé 2020)



(Maison de commerçants, Grande Rue, maison de vigneron rue Pasteur – dessins François Pagé 2020)

La communauté de communes Arbois Poligny Salins s'est engagée par délibération en date du 24 octobre 2018 dans une démarche de révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Poligny devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR) depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016.

La révision du SPR s'inscrit dans la continuité des opérations menées par la ville de Poligny, notamment la requalification et la mise en valeur des espaces publics, dans le cadre de la convention petites cités Comtoises de caractère.

La commune de Poligny dispose d'une ZPPAUP approuvée en 2000. Celle-ci constitue une servitude du Plan Local d'Urbanisme.

Les objectifs définis à l'époque :

- Maintenir un cadre de présentation des édifices harmonieux et homogène : notion de volume écrin.
- Maintenir et promouvoir la lecture actuelle de la ville et de ses architectures à partir des points de vue plus lointains.
- Promouvoir au niveau du piéton, la lecture des traces du passé et des éléments caractéristiques de cette architecture urbaine typique.

Ces objectifs sont poursuivis et seront développés dans le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) en cours d'écriture, véritable outil de protection et de programmation.

Celui-ci a pour ambition de définir une règle commune et partagée entre les services de l'Etat représentés par l'Architecte des Bâtiments de France, les collectivités (CCAPS et ville de Poligny) et les pétitionnaires porteurs de projets.

L'étude débutée il y a près d'un an a permis la réalisation d'un diagnostic patrimonial approfondi bientôt consultable sur le site internet de la communauté de communes et lors d'une exposition en mairie.

POURQUOI PARTICIPER ?

Parce que le Patrimoine et le SPR sont l'affaire de tous, la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins a besoin de vous pour l'élaborer et le mettre en œuvre ! Le Site Patrimonial Remarquable concerne tous les habitants.

Vous avez connaissance d'éléments du patrimoine peu visible du domaine public mais identitaire : remparts, canal, moulins, petit patrimoine, hôtels particuliers, demeures, ... n'hésitez pas à prendre des photos et à les transmettre sur l'adresse mail dédiée au SPR : urbanisme@cc-aps.fr (photos avec adresse).

Toutes les contributions seront analysées et prises en compte dans le bilan de la concertation. Elles nourriront notamment les réflexions sur l'écriture des futures règles.

Un registre de concertation est mis à votre disposition à l'accueil de la mairie et à l'accueil de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins à Arbois. Vous pouvez également contribuer à la révision de ce Site Patrimonial Remarquable et poser vos questions via l'adresse mail suivante : urbanisme@cc-aps.fr

Un ou plusieurs rendez-vous avec les habitants auront lieu d'ici la fin de l'année 2020.



(Maison de ville 22 Grande Rue - illustrations François Pagé 2020)